

Les débuts de 1794 à Lannilis

La fin de 1793 amène quelques remous à la municipalité tandis que la population continue à supporter avec impatience les rigueurs du régime. La Terreur règne et rares sont les hommes courageux qui osent s'insurger ouvertement contre les autorités constituées. Tel est cependant le cas d'Etienne **Cabon** (1), cultivateur à Kergarrec et officier municipal, qui s'en prend directement au procureur de la commune. **Pluchon** est invité à « *ménager nos cahiers et à ne les point charger de réquisitoires aussi inutiles que déplacés* ».

Le 8 décembre, après un mois et demi de vacance, le poste de secrétaire-greffier est enfin pourvu par la nomination de Guillaume **Abalain**, du bourg, qui percevra 800 livres par an, payables par quartiers. Malheureusement le nouveau secrétaire ne fera guère l'affaire et, quelques mois plus tard, le 11 prairial an 2, il démissionne. Démission d'ailleurs acceptée avec satisfaction, « *attendu son incapacité à exercer cette place, son inconduite et son peu d'exactitude au travail du bureau* ».

Les suspects continuent à se faire arrêter, tel, Charles **Le Bris**, cultivateur, qui a été « *appelé en surveillance à Brest pour cause d'expertise de civisme* » et qui finalement est autorisé, le 10 décembre, à se retirer chez lui, sous la surveillance de la municipalité de Lannilis à laquelle il doit se présenter chaque jour. La même aventure arrive aux deux citoyennes Jeanne **Guiziou** et Marie **Baot**, pour des raisons que j'ignore, ainsi qu'à Jeanne **Danjou** et Antoine **Lespinat**, dont le cas est assez grave. Chez **Lespinat** on a trouvé « 630 andouilles de tabac » et chez Jeanne **Danjou** « 499 paires de sabots ». Le tout bien entendu a été saisi pour les besoins de la République et les détenteurs arrêtés et « placés sous surveillance ».

La fin de l'année voit la nomination du citoyen Hervé **Salaun** (2), maire de Lannilis, au poste de membre du Directoire du District, nomination faite par les « Représentants du Peuple à Brest » Il doit donc quitter notre commune provisoirement et se rendre dans cette ville. En conséquence, il donne sa démission de maire et est remplacé par le citoyen Hervé **Bourc'h**. Quelques jours plus tard, Joseph **Squiban**, cultivateur à Kérizouarn (3), qui avait été nommé officier municipal le 28 mars 1793 mais qui n'avait pu, à l'époque, entrer à l'assemblée parce que son oncle, Guillaume **Léon**, en faisait déjà partie, peut enfin exercer ses fonctions, l'oncle étant décédé (27 nivose an 2).

Le mois suivant, 26 ventose an 2, Lannilis a droit à une petite fête républicaine : la plantation d'un nouvel « Arbre de la Liberté », en présence de la municipalité et du détachement du 92^e bataillon en garnison au bourg. « *Nous avons, d'une voix unanime, proclamé Vive la Nation, Vive la République et diverses chansons de gayeté qui annonçait (sic) la liberté et la fraternité.* » Le greffier est un humoriste car la liberté et la fraternité ne règnent pas précisément encore et la municipalité est tenue à des mesures impopulaires comme dans toutes les périodes troubles. On ne trouve pratiquement plus rien aux marchés du mercredi, autrefois si prospères. Les boulangers reçoivent défense « d'acheter des grains avant les particuliers ». Les marchands de vins, avant de vendre leur marchandise, doivent la présenter à la municipalité qui a la charge de la classer en diverses catégories et, par voie de conséquence, a le droit d'y goûter. Voilà du moins pour nos officiers municipaux une compensation appréciée aux ennuis de leur position. C'est ainsi que le citoyen **Kerbrat**, débitant, qui a acheté à **Borgnis-Desbordes**, de Brest, 2 barriques de vin vieux à 225 livres la barrique, voit sa marchandise classée en 2^e catégorie parce que la municipalité à

qui a incombé l'agréable devoir de le déguster a reconnu que le vin était supérieur au vin nouveau (8 germinal an 2). Il est permis de penser qu'il y avait des « compétences » chez nos municipaux.

10 jours plus tard, 18 germinal, c'est la citoyenne Françoise-Claudine **Pondaven**, veuve **Maingant**, débitante, qui est sur la sellette. Elle a reçu de Brest du vin à 140 livres la barrique. La municipalité, qui le goûte, trouve que c'est du Bordeaux et, « *attendu l'immensité des frais qu'il coûte pour faire venir des denrées de Brest, nous avons fixé le prix de la bouteille à* ». Le scribe ayant omis d'indiquer le chiffre, nous ne saurons jamais le prix de la bouteille de Bordeaux à Lannilis en germinal an 2.

Y. NICOLAS, Septembre 1964

- (1) Etienne **Cabon** était le trisaïeul de M. Yves **Le Bot**, actuellement maire de Lannilis.
- (2) Cette famille Hervé **Salaun** a encore dans le cimetière actuel une chapelle funéraire, bien qu'elle ait totalement disparu de la paroisse.
- (3) Lannilis a encore 2 villages portant le nom de Kérisouarn. L'un, situé près de Tréfily, est appelé Kérisouarn-Squiban, du nom de Joseph **Squiban**, qui y habitait en 1793, l'autre, près du Rascol, porte le nom de Kérisouarn-Bergot, du nom aussi d'un cultivateur de l'époque révolutionnaire. En réalité d'ailleurs, les noms sont différents : Kérisouarn et Kéruzouarn. J'en donnerai le sens plus tard.